

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Action d'accueil des nouvelles entreprises**

Convention avec le Club des entreprises d'Ivry

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Club des entreprises, créé il y a 8 ans avec l'appui de la Ville constitue une structure représentative des entreprises ivryennes, et un outil de contact collectif privilégié pour la ville avec elles.

Il est aujourd'hui proposé de développer une action partenariale plus large entre le Club des entreprises et la Ville, portant :

- sur une démarche d'accueil conjointe entre la ville et le Club envers les nouvelles entreprises s'implantant sur la ville,
- sur des actions concrètes pour l'accès des Ivryens à ces entreprises, en matière d'emplois, de stages de fin d'études ou de découvertes des métiers pour les collégiens, etc....

Ainsi, des initiatives régulières pourraient être mises en place envers ces entreprises « arrivantes », qui sont par ailleurs demandeuses d'informations sur leur environnement économique, urbain, des services (publics ou privés) auxquels elles peuvent avoir accès.

Cela permettra également de les solliciter pour un engagement citoyen de leur part envers la population ivryenne, en particulier les jeunes.

Sur ce point, cette action s'inscrit dans des développements opérationnels concrets sur les questions et demandes développées dans le cadre des assises de la jeunesse sur le soutien à l'accès aux entreprises.

Cette politique d'accueil sera développée en particulier par l'organisation de rencontres régulières pour ces nouvelles entreprises et aussi pour des entreprises existantes.

La présentation du tissu économique, commercial et de services (crèches interentreprises, restauration, transports...) de la ville, de ses projets sont autant d'éléments permettant à la fois une intégration rapide de ces « nouveaux arrivants économiques », à la dynamique économique et sociale de notre ville, de contribuer à les ancrer sur le territoire.

Il est proposé que cette action se réalise dans le cadre d'une convention sur 3 ans entre la ville et le Club des entreprises, avec une subvention de 28.000 € de la Ville dédiée à cette action.

Aussi, je vous propose donc d'approuver la convention à passer avec le Club des entreprises d'Ivry afin de définir les modalités d'action et de partenariat entre la ville et le club et de lui accorder une subvention de 28 000 €.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PJ : convention

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Action d'accueil des nouvelles entreprises**

Convention avec le Club des entreprises d'Ivry

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 23 octobre 2003 approuvant l'adhésion de la ville au Club des entreprises d'Ivry,

considérant la volonté de la ville de développer l'accueil des nouvelles entreprises s'implantant son territoire,

considérant l'intérêt pour les Ivryens, en particulier les jeunes de développer des actions de mise en relation avec les entreprises sur la thématique de l'accès aux entreprises pour l'emploi, des « jobs d'été », des stages...

considérant l'intérêt que représente cette démarche conjointe entre la ville et le Club des entreprises d'Ivry, permettant une intégration rapide des de ces nouvelles entreprises au tissu économique avec la participation de leurs pairs,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 36 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention triennale à passer avec le Club des entreprises d'Ivry portant sur une action partenariale d'accueil des nouvelles entreprises et de mise en relations avec les acteurs économiques et sociaux de la ville et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** ACCORDE une subvention unique de 28.000 € au Club des entreprises d'Ivry.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 DECEMBRE 2010